

monial de Le Vavas seur (1910), et la décision elle-même dans l'*Ami du Clergé*, vol. XXIX (1907), p. 472.

Lorsque, à raison de la solennité ou de l'exposition du saint Sacrement, un plus grand nombre de cierges sont disposés sur les divers gradins, on commence par ceux des gradins plus élevés pour allumer, et l'on finit par ceux des gradins inférieurs¹; on éteint d'abord ceux qui sont placés plus bas, pour éteindre en dernier lieu les cierges les plus élevés.

J. S.

LITURGIE ET DISCIPLINE

(De la *Semaine religieuse* de Québec)

NOUVELLES PRÉFACES DE SAINT JOSEPH ET DES DÉFUNTS

EST-ON actuellement obligé de dire ces deux nouvelles préfaces ? Citons d'abord, les prescriptions de la Congrégation des Rites, insérées après chacune des deux préfaces. A la suite de la préface de saint Joseph, nous lisons : " S. D. N. Benedictus Papa XV, ex S. Rituum C. consulto, pro sua quoque pietate erga S. Joseph, B. Mariae V. sponsum et Catholicæ Ecclesiæ patronum, suprascriptam præfationem propriam, in missis de eodem S. Joseph ubique locorum in posterum adhibendam approbavit, atque in futuris mis-

tiement en arrière d'eux lorsqu'ils montent à l'autel, puis vers leur gauche lorsqu'ils ont allumé les cierges du côté de l'épître, enfin vers leur droite pour passer du côté de l'évangile et allumer les cierges de ce côté). 50 Ils doivent l'éteindre lorsqu'ils ont fini (avant de retourner à la sacristie). 60 Ils doivent éviter en éteignant les cierges d'en écraser la mèche avec l'éteignoir, mais se contenter de le tenir quelques instants immobile au-dessus de la flamme. 70 Il serait préférable d'allumer les cierges des acolytes à la sacristie avant d'aller à l'autel (ce qui empêchera d'enflammer son allumette dans le sanctuaire, près de l'autel). 80 Dans le temps pascal, il vaut mieux, pour prévenir l'oubli, allumer et éteindre le siège pascal avant ceux de l'autel, en arrivant à l'autel.